

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 FEVRIER 2017

Date de la convocation :
21 février 2017

Nombre de conseillers :
- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-sept, le 28 février, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme BALLU, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT

Secrétaire de séance : Dominique GUINEHEUX

D2017-08 : TARIFS POUR LES VENTES DE CHEMINS COMMUNAUX

Madame le Maire informe qu'une demande d'achat de terrain par un particulier a été faite auprès de la mairie. Une aliénation étant nécessaire, il sera procédé à une enquête publique.

A cette occasion, il a été fait un point sur les chemins qui sont irrégulièrement utilisés par des particuliers. Il conviendrait de régulariser la situation, en vendant tout ou partie de certains chemins communaux, dont un en effectuant également une procédure d'aliénation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer dès maintenant un prix de vente des chemins communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des chemins communaux à 1 € le m2

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 07 mars 2017.
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20170228-D2017-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2017
Publication : 09/03/2017